

TCHAD

LE SECTEUR DE L'EAU AU TCHAD : ENJEUX ET ENSEIGNEMENTS

1. Le Secteur et les enjeux

Le dernier recensement crédite la République du Tchad d'une population de 11,18 M. d'habitants en 2009 avec un taux d'accroissement de 3,6 %. N'Djamena représente 0,99 M. d'habitants, et 2,4 M. pour le Département dont elle est le chef-lieu. Environ 2 millions de personnes vivaient dans des sites de plus de 2 000 habitants. **La population rurale incluant la plupart de ces sites constitue plus du trois-quarts des habitants.**

1.1 Une Politique de l'Eau bien structurée mais insuffisamment financée

Le Tchad a approuvé en conseil des ministres son premier schéma directeur de l'eau et de l'assainissement approuvé en avril 2003. Il propose de suivre 12 principes constituant la Politique de l'Eau du Tchad.

En 2003, le taux d'accès était estimé à 23 % (17 % en milieu rural, 25 % en milieu semi-urbain, 40 % en zone concédée à la STEE). Le schéma directeur estimait les besoins de financement à 23 milliards de FCFA par an soit **45 M.EUR par an**, sur la période 2000-2010, et autant sur la décennie suivante. Cela représentait **0,6 % du PIB et 16 % de l'investissement public**. Il n'a pas été possible de déterminer les financements effectifs décaissés pendant la décennie passée. **Toutefois les efforts en secteur semi-urbain et villageois semblent avoir été relativement significatifs, puisque le taux de desserte en eau potable est estimé aujourd'hui à 42 %** (source : DCDH).

Cependant la Société Tchadienne des eaux et de l'Electricité remplit très imparfaitement son rôle même dans la capitale. De plus, **l'assainissement** (eaux usées, latrines, eaux pluviales) **ne semble faire l'objet d'aucune politique concertée**, à l'exception du drainage des eaux pluviales de N'Djamena financé par l'AFD et dont l'entretien dépend des services de la mairie. Le chiffre de desserte en assainissement de 9 % est cité par les études.

Les bailleurs (cf. infra), principalement l'UE la BAfD, et l'AFD, **se concentrent sur l'hydraulique villageoise, et les points d'eau motorisés pour les centres semi-urbains. Pour ces derniers, les équipements sont souvent insuffisants pour obtenir un taux de desserte en eau potable significatif.**

1.2 Un ministère de l'Eau, dont les capacités sont perpétuellement à renforcer

Le ministère de l'Eau a connu diverses configurations incluant ou non l'hydraulique pastorale (dépendant d'un ministère à part entière à la date de la revue sectorielle). **Il n'héberge pour l'instant que deux assistants techniques** : l'un issu du bureau d'études SAFEGE est financé par le 9^{ème} FED. L'autre, dont la mission se termine au 15 septembre 2010, est placé auprès de la Direction de la Connaissance du Domaine Hydraulique et financé par l'AFD.

Celui-ci a pour mission de contribuer à la mise à jour de la base de données des points d'eau et équipements hydrauliques, répertoriée dans la base « Progres », mise en place par la

coopération française. La Facilité Africaine de l'Eau contribue également à cette mise à jour avec le financement d'un inventaire systématique sur le Mayo Kebi et le Tanjile.

Les budgets du ministère sont limités aux paiements des salaires. L'ensemble du fonctionnement et des primes serait payé par les projets : UNHCR, BAfD, FED, AFD,... Les capacités existent, mais sont parfois captées par les projets des bailleurs.

1.3 Des ressources en eau à mieux connaître

Les ressources en eau sont importantes mais inégalement réparties, parfois difficilement mobilisables et surtout peu connues. La disponibilité en ressources en eau renouvelables est de 4 100 m³ par an. **Toute action visant à mieux connaître les ressources en eau devra en tout état de cause débiter par un inventaire des actions passées et des résultats obtenus. Une approche régionale plus proche des besoins semble devoir être privilégiée.**

A la demande de l'UNHCR l'AFD a financé la mise à disposition de deux hydrogéologues, experts internationaux et tchadiens par le ministère de l'Eau. Les résultats en ont été une amélioration sensible des opérations de l'UNHCR, qui a pu ainsi mieux relocaliser dans l'AWASH les 28 000 personnes du camp actuel de Ouré Kasoni. Une campagne de prospection radar, également financée par la coopération suisse, a pu également être réalisée.

On notera enfin, pour mémoire à ce stade, l'importance du système d'aquifères du lac Tchad, dont le bassin versant concerne cinq pays¹ et plus de 37 millions de personnes répartis sur 2 M. km². Ces volumes n'ont pas permis à ce jour d'enrayer la diminution des apports au lac par le Chari et son affluent le Logone, qui constituent 95 % des apports du lac, et qui a vu son débit diminuer de 55 % en 20 ans. **La surface en eau libre du Lac Tchad est ainsi passée de 25 000 km² à 1 350 km² en 40 ans.** Un transfert d'eau à partir de l'Oubangui, affluent du bassin du fleuve Congo est envisagé.

Un exemple de système aquifère très complexe et méconnu : Les aquifères transfrontaliers du Bassin du Lac Tchad

Le système des eaux souterraines dans la région du Lac Tchad est très complexe, car il existe quatre aquifères transfrontaliers : l'aquifère des Grès Nubiens dans les Erdis au nord-est (Libye-Tchad), l'aquifère des grès primaires au nord (Niger-Soudan), l'aquifère sableux Plio-Quaternaire (Niger-Tchad-Cameroun-Nigéria) et l'aquifère du Continental Terminal (ou Crétacé) constitué d'une partie nord (Niger-Tchad) et une partie sud (Nigeria, Tchad et République Centrafricaine). Dans une région aride où la problématique de l'eau est forte (sécheresse, vulnérabilité de la ressource, répartition inégale de la ressource et forte exploitation des eaux souterraines), il existe un important besoin de mieux connaître ces aquifères, en particulier pour mieux comprendre les flux et le taux de renouvellement, quantifier les interactions entre eaux de surface et eaux souterraines, identifier les tendances en matière de niveau et de qualité de la nappe, surveiller l'apparition de problèmes émergents, évaluer l'importance et l'impact des pressions des usages sur la ressource. Mais peu de moyens sont disponibles pour la collecte des données.

Source : Vers une Gestion Concertée des Systèmes Aquifères Transfrontaliers- guide méthodologique, édition en cours collection « A savoir »

¹ Tchad (1,1 M. km²) Niger (0,67 M. km²), Nigeria (0,18 M.), Cameroun (0,046 M.), RCA (0,218 M.) ont constitué la Commission du Bassin du lac Tchad en 1964. S'y ajoute Soudan (0,081 M.), Algérie (0,09 M.), Lybie (1 500 km²).

1.4 Une société tchadienne des eaux et de l'électricité (STEE) extrêmement peu active

La STEE, sous tutelle du ministère de l'Energie et du Pétrole, dessert 25 000 abonnés actifs dans chaque activité. Ses capacités actuelles font ressortir une activité eau limitée à **l'exploitation de 10 centres², avec une alimentation en eau non permanente³**. Elle ne met en œuvre actuellement **aucun investissement d'envergure**. Il n'a pas été possible de recevoir à ce jour, les comptes de la STEE et son rapport annuel, afin de mieux analyser son activité

La production d'eau potable à N'Djamena est assurée par 19 forages à 60-80 m de profondeur, sauf le forage profond du Marché à Mil à 360 m. Le contrôle de la qualité de l'eau semble assuré par un laboratoire relativement moderne. Le stockage total de 10 000 m³ est largement insuffisant⁴. Il semblerait qu'aucun château d'eau ne soit en service, du fait de l'insuffisance de la production qui rend aléatoire toute régulation par les châteaux d'eau. Les forages seraient donc tous directement connectés sur le réseau d'adduction-distribution. La production est de 12 M.m³ par an, avec une capacité de 37 à 40 000 m³ par jour en pointe.

Pour l'eau, **la STEE est bénéficiaire d'un programme d'urgence et de réhabilitation de 57 M.USD de la Banque mondiale, interrompu en 2007, et dont le reliquat est de 20 M.USD**. La Banque a indiqué conditionner son retour vers le secteur de l'eau au vote de la loi de séparation des activités.

En effet, **le gouvernement a annoncé vouloir faire voter une loi⁵, visant à séparer l'eau et l'électricité**. Il n'a pas été possible dans le temps imparti de vérifier le calendrier de ce projet. Dans ce cas, la tutelle de la future société des eaux, incluant l'actuelle direction générale de l'Hydraulique de la STEE, reviendrait logiquement au ministère de l'Eau. **Le ministre de l'Eau a marqué son intérêt pour une approche renouvelée du secteur à laquelle participerait l'AFD, s'il venait à en devenir le ministre de tutelle.**

1.5 Des expériences à consolider en périphérie des villes et dans les petits centres

Dans ces conditions, on ne peut s'étonner que diverses expériences visant à pallier l'insuffisance de la société nationale, ait été mises en place. Ainsi Mongo bénéficie d'une gestion de l'électricité par la municipalité. De même **l'AFD finance des postes d'eau autonomes**, avec forages, châteaux d'eau et revente, **en périphérie de N'Djamena qui bénéficient à environ 150 à 200 000 personnes selon les estimations**. Ceux-ci sont opérés sous tutelle de la mairie, après avoir obtenu une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de la part de la STEE. Enfin, les particuliers n'hésitent pas, à N'Djamena, à s'offrir un forage et un groupe s'ils en ont les moyens, compte tenu de la proximité de la nappe, distribuant une eau qui serait de qualité que celle de la STEE, et qui ne souffre pas des coupures répétées d'alimentation.

Hors secteur concédé à la STEE, on recense 184 AEP en février 2010. Il s'agit de petits centres urbains équipés par l'Etat, l'AFD (Projet 33 centres secondaires basé à Moundou), l'Union européenne (PRS) ou la BAfD. Le forage et le château d'eau dessert plusieurs points d'eau et parfois des abonnés privés sous la responsabilité des associations d'usagers (AUE),

² Sarh, Moundou, Abeche, Doba, Bongor, Faya, N'Djamena, Kelo, Fianga, Mahoo-Mossora, les trois derniers uniquement pour l'eau.

³ De même, pour l'électricité : les coupures de courant sont quotidiennes dans tous les centres STEE et partout le groupe électrogène est la règle.

⁴ 4 châteaux d'eau de 2000 m³ et 2 châteaux de 1000 m³

⁵ Il s'agirait en fait de trois lois : dissolution de la STEE, création des deux sociétés d'eau et d'électricité séparées.

titulaires d'une délégation de service public de la part de l'Etat. L'AUE contracte avec un exploitant selon diverses modalités, dont l'affermage.

La Cellule de conseil et d'appui à la gestion (CCAG) conseille les AUE, incite à la contractualisation entre AUE et exploitants et audit les comptes d'exploitation. Les CCAG sont reconnues par l'Etat (arrêté de 2006). Leur périmètre d'intervention de chacune est homologué par la direction régionale du ministère de l'Eau. La CCAG est animée, soit par une ONG (Moundou), soit par un bureau d'études (N'Djamena).

L'intérêt de ces expériences repose principalement sur l'introduction de l'exploitation par le secteur privé local et de l'encadrement par les CCAG, confiées également à des compétences privées locales.

Toutefois, comme souvent, les clients publics (préfet, gendarmes, armée,...) ne paient pas leurs factures. De plus, le niveau de compétence et de responsabilité des AUE est très variable.

1.6 Un équipement eau potable en hydraulique villageoise et centres secondaires, très soutenu par les bailleurs

On recense plus de 6 150 points d'eau manuels et 3 600 puits en février 2010. La simple application de la règle normative d'un point d'eau pour 350 habitants donnerait un besoin total de 24 000 points d'eau, soit un besoin satisfait à 40 %. Le 9^{ème} FED indique qu'il aura financé à lui seul la réalisation de 2037 forages⁶ dans le Kanem, le Gera (en zone de socle, où le taux de forage positif est de 50 %) et le Bata.

Le 10^{ème} FED prévoit un financement de 80 M.EUR à partir de 2010, auquel s'ajoutera un financement de 10 M.EUR de l'Etat tchadien.

La BAfD instruit actuellement un projet hydro-agricole incluant une composante agropastorale et la mise en place de pompes à motricité humaine, pour un montant total de 25 M.UC (28 M.EUR) financé par le FAD12 (2011-2013). **Elle prévoit de financer également un programme d'action eau & assainissement en 2012 pour un montant total de 24,8 M.UC.** Celui-ci inclurait le financement de 15 centres secondaires actuellement étudiés par la Facilité africaine de l'eau (FAE) et débiterait par une table ronde des bailleurs de fonds.

L'AFD aura financé quant à elle **788 points d'eau à fin 2012**, pour un total de 22,6 M.EUR, auxquels s'ajouteront les 80 points d'eau prévus pour les nouvelles campagnes dans le Biltine et le Salamat et le lac Iro et 33 centres secondaires dans le Sud du Tchad.

	Programme	Objectif principal	Base opérateur	Opérateur principal	Engagement M.EUR	Signature	Date limite
	Alimentation en eau rurale	points d'eau					
CTD1124	Programme Appui Stabilisation Est Tchad	230	Abéché	Burgeap Igip	10	octobre-08	décembre-12
CTD3004	Hydraulique villageoise Salamat Lac Iro	245	Sarh	Egis BCEOM	7,5	novembre-04	novembre-10
CTD1102	Hydraulique villageoise Ouaddaï Biltine	313	Abéché	Burgeap Igip	5,12	novembre-00	décembre-10
		788			22,6		

⁶ Il n'a pas été possible à ce stade, de préciser le pourcentage de forages positifs et/ou équipés, ainsi que la proportion de AEP de petits centres.

2. Conclusions

- Pour les centres secondaires et la périphérie de N'Djamena, les expériences actuelles telles que AEP périphérie N'Djamena avec la mairie, en zone concédée STEE, ou encore la création des Cellule de conseil et d'appui à la gestion (CCAG), présentent un potentiel intéressant mais elles ont montré la fragilité de leurs acquis, notamment en ce qui concerne la mairie de N'Djamena. Il convient maintenant de tirer les enseignements de cette phase pilote.
- Le besoin de créer une société des eaux financièrement et techniquement performante, tant en exploitation qu'en investissement, et évoluant dans un cadre régulé permettant une bonne gouvernance du secteur, est donc de nouveau posé ;
- En ce qui concerne l'hydraulique villageoise, les orientations au niveau national doivent être précisées, notamment pour l'utilisation de la contribution initiale villageoise, et plus généralement pour le suivi des AUE ;
- D'autant que de nombreux financements d'équipements sont programmés par l'Etat tchadien et notamment le 10^{ième} FED de l'Union européenne et la BAFD pour le rural et le semi urbain, et la Banque mondiale pour le secteur urbain.